ROISSY-EN-FRANCE
Classée station de tourisme

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Madame Michèle CALIX, Maire.

Ordre du jour :

1. Décision modificative n° 4 de crédits au budget primitif principal 2022
2. Acompte sur subvention 2023 au CCAS
3. Acompte sur subvention 2023 à la Caisse des Ecoles
4. Acompte sur subvention 2023 à l'Office de Tourisme « Grand Roissy »
5. Provision pour créances douteuses
6. Modification du RIFSEEP – modification du montant du RIFSEEP au profit des agents responsables d'une régie
7. Avis sur les demandes d'autorisation déposées par le Groupe ADP
8. Rétrocession par la SAPR des voiries et espaces verts de la ZAC du Parc de Roissy
9. Présentation du rapport annuel du SIGEIF sur la distribution de gaz – année 2021
10. Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet (cat C) pour un accroissement temporaire d'activité
11. Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe à temps complet (cat C)
12. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (cat C)
13. Modification du tableau des emplois du personnel communal : suppression de postes
14. Approbation et signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF
15. Demande de remboursement – restauration scolaire
16. Fixation de la participation des familles à la classe d'environnement 2023
17. Tarifs séjour linguistique 2023

Etaient présents : M. Denis CÔME, M. François CARRETTE, Mme Valérie REDOUTE, M. Patrick PAMART, M. Bernard VERMEULEN, M. Pierre COTTIN, Mme Marie-Claude LEPEUVE, M. Guénaël DECATE, Mme Christine LAFONT, Mme Stéphanie GALLET, M. Cédric TEULIERE, Mme Pâquerette BOSCHER, Mme Patricia PETIT, M. Marc THAN VAN CON, M. Éric LE DANTEC, M. Christian LOCHIN, Mme Zahra RAHMOUNE-DALI, M. Joaquim DE OLIVEIRA

Absents excusés :
Mme Catherine DUTEAU donne pouvoir à Mme Michèle CALIX
Mme Shérazade BENRADI donne pouvoir à Mme Marie-Claude LEPEUVE
Mme Cristina DA CUNHA donne pouvoir à Mme Valérie REDOUTE

Absent : M. Pierre IZIKIAN

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE ▪ ARRONDISSEMENT DE SARCELLES ▪ CANTON DE VILLIERS-LE-BEL
Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire.
Mairie de Roissy-en-France ▪ 40, avenue Charles-de-Gaulle ▪ 95 700 ▪ Tél. : 01 34 29 43 00 ▪ accueil@ville-roissy95.fr ▪ www.roissyenfrance.fr

Secrétaire de séance : M. Marc THAN VAN CON

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Présents : **19**
Votants : **22**

Date de convocation : Mercredi 7 décembre 2022
Date d'affichage : Vendredi 26 janvier 2023

➢ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022 :

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➢ DELIBERATIONS :

1. 2022/384 - Décision modificative n°4 de crédits au budget primitif principal 2022

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les ajustements de crédits aux articles budgétaires suivants de l'exercice 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

65748 – Subventions fonctionnement - Association Sportive de Natation (ASN) - Association Union Nord Est 95 (UNE 95) - Association USRF - Association USRF - Association Judo Club Roissy – JCRF - Association Sportive de Tir (AST) - Association Tennis Club de Roissy (TCR) - Association Nakmuay Boxing - Association La Boule Roisséenne - Association GEPSM	 + 200.00 € + 50.00 € + 2 250.00 € + 1 166.56 € + 1 550.00 € + 200.00 € + 1 750.00 € + 900.00 € + 400.00 € + 2 884.37 €
6817 – Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 1 555.00 €
6542 – Pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes	+ 50 329.86 €
64731 – Allocations chômage versées directement	- 37 000.00 €
611 – Contrat de prestations	- 26 235.79 €
023 – Virement à la section d'investissement	- 1 057 878.54 €
6811 – Dotations aux amortissements	+ 1 057 878.54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

5005/21351 – Installation, agencement bâtiments publics	+ 167 000.00 €
5000/10226 – Fond d'investissement – taxe d'aménagement	+ 94 180.52 €
5042/21321 – Construction. Immeubles de rapport	- 261 180.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES

5006/28041512 – Groupement collectivités/bâtiments & installations	+ 1 057 878.54 €
5000/021 – Virement de la section de fonctionnement	- 1 057 878.54 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. 2022/385 – Acompte sur subvention 2023 au CCAS

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

VU l'instruction M57, codifiée par l'arrêté du 9 décembre 2021, NOR : TERB2133940A
VU les dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de verser au CCAS un acompte sur subvention 2023 de 300 000 € (trois cent mille euros),

DIT que cette subvention sera versée début janvier 2023 et que les crédits seront repris au Budget Primitif 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. 2022/386 – Acompte sur subvention 2023 à la Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

VU l'instruction M57, codifiée par l'arrêté du 9 décembre 2021, NOR : TERB2133940A
VU les dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de verser à la Caisse des Ecoles un acompte sur subvention 2023 de 50 000 € (cinquante mille euros)

DIT que cette subvention sera versée début janvier 2023 et que les crédits seront repris au Budget Primitif 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. 2022/387 – Acompte sur subvention 2023 à l'Office de Tourisme « Grand Roissy »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire,

VU l'instruction M57, codifiée par l'arrêté du 9 décembre 2021, NOR : TERB2133940A

VU les dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de verser à l'Office de Tourisme « Grand Roissy » un acompte sur subvention 2023 de 170 000 € (cent soixante-dix mille euros),

DIT que cette subvention sera versée début janvier 2023 et que les crédits seront repris au Budget Primitif 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. **2022/388 – Provision pour créances douteuses**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, c'est-à-dire au 31 décembre 2020 pour un montant de **1 555.00 €.**

DIT que la dépense est imputée au compte 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. **2022/389 – Modification du RIFSEEP –modification du montant du RIFSEEP au profit des agents responsables d'une régie**

VU la délibération n° 2022/194 du 27 juin 2022 portant modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

VU l'avis du Comité Technique du 7 novembre 2022 relatif à la modification d'attribution de l'IFSE au profit des agents responsables d'une régie,

CONSIDERANT que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la délibération n° 2022/194 du 27 juin 2022 portant modification du RIFSEEP en intégrant l'indemnité susvisée dans la part fonctions du RIFSEEP, dénommée IFSE,

CONSIDERANT que l'indemnité susvisée fera l'objet d'une part « IFSE régie » versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds règlementaires prévus au titre de la part fonctions,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les modifications du RIFSEEP tels que détaillés ci-dessus.

DIT que les dispositions de la délibération prendront effet au 1er janvier 2023.
DIT que la délibération n° 2022/194 du 27 juin 2022 est abrogée.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64118 et 64138 pour les années 2023 et suivantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. 2022/390 – Avis sur les demandes d'autorisation déposées par le Groupe ADP

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire,

EMET un avis favorable aux demandes d'autorisations déposées par Groupe ADP.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. 2022/391 – Rétrocession par la SAPR des voiries et espaces verts de la ZAC du Parc de Roissy

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE l'acte administratif de rétrocession joint à la délibération en vue de la rétrocession des parcelles constitutives de la voirie et des espaces verts de la ZAC du Parc de Roissy pour une surface de 3 hectares, 64 ares, et 25 centiares.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ledit acte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. 2022/392 – Présentation du rapport annuel du SIGEIF sur la distribution de gaz - année 2021

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2021 présenté par le SIGEIF.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. 2022/393 – Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet (cat C) pour un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'animation (catégorie C) à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

PRECISE que l'agent recruté à ce poste sera nommé par contrat à durée déterminée en vertu des dispositions de l'article L332-23 1°du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64131 fonction 33 pour l'année 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. 2022/394 – Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe à temps complet (cat C)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe (catégorie C), à temps complet, à compter du 1er janvier 2023.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64111 fonction 33 pour les exercices 2023 et suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. 2022/395 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (cat C)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe (catégorie C), à temps complet, à compter du 1er janvier 2023.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. 2022/396 - Modification du tableau des emplois du personnel communal : suppression de postes

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de modifier le tableau des emplois en supprimant les postes exposés dans la délibération, à compter du 15 décembre 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. 2022/397 – Approbation et signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de valider la contractualisation de la Convention Territoriale Globale 2022-2026,

AUTORISE madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et tous les documents qui s'y rapportent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. 2022/398 – Demande de remboursement- restauration scolaire

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE les remboursements des montants trop perçus versés par deux familles.

DIT que le remboursement se fera par Mandat Administratif.

DIT que la dépense est prévue au budget communal 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. 2022/399 – Fixation de la participation des familles à la classe d'environnement 2023

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à signer la convention et les éventuels avenants avec la société ELEMENT TERRE pour la réservation de la classe d'environnement située à Saint Sauves d'Auvergne (63 950), pour les enfants scolarisés dans les deux classes de CP et de la classe de CE1/CE2, soit **346,45 €** TTC par enfant, soit un montant estimé au maximum à **22 172,80** € TTC sur une base de 64 élèves pour 3 classes et 3 gratuités enseignantes.

ADOPTE les tarifs proposés dans le tableau ci-dessous pour la classe de découverte du 10 au 12 mai 2023,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023.
DIT que les recettes seront affectées du Budget Primitif 2023

DIT qu'en cas d'annulation par les familles, les frais ne seront pas réclamés en cas d'événement grave (examiné au cas par cas et sur remise de justificatifs).

LIEUX		**«Vulcania» (Auvergne) Avec Elément Terre**		
classes		**CPA, CPB et CE1/CE2**		
Date		Du 10 au 12 mai		
Coût du séjour par enfant		346,45 € TTC		
Quotients	%	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
0 à 372 €	10	**35 €**	**31 €**	**28 €**
373 à 495 €	15	**52 €**	**47 €**	**42 €**
496 à 619 €	20	**69 €**	**62 €**	**55 €**
620 à 867 €	25	**87 €**	**78 €**	**69 €**
867 € et plus	30	**104 €**	**94 €**	**83 €**
Extérieurs	100	**346 €**	**346 €**	**346 €**

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. 2022/400 – Tarifs séjour linguistique 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOPTE les tarifs proposés dans les tableaux ci-dessous pour le séjour linguistique 2023.

AUTORISE qu'un acompte de 50.00 € soit demandé à l'inscription du séjour et que le solde soit échelonné en deux fois.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 611 du Budget Primitif 2023.
DIT que les recettes seront affectées au Budget Primitif 2023 à l'article 7066 – redevances et droits des services à caractère social.

DIT qu'en cas d'annulation par les familles, les frais ne seront pas réclamés en cas d'événement grave (examiné au cas par cas et sur remise de justificatifs).

LIEUX		**«Viva Barcelona» (Espagne) Avec Tootazimut**		
Age		**Du Collège et jusqu'à 17 ans**		
Nombre réservations		**30 places**		
Date		**Du 30 avril au 07 mai 2023**		
Coût du séjour par enfant		**1 515 € TTC**		
Quotients	%	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
0 à 372 €	10	**152 €**	**136 €**	**121 €**
373 à 495 €	15	**227 €**	**205 €**	**182 €**
496 à 619 €	20	**303 €**	**273 €**	**242 €**
620 à 867 €	25	**379 €**	**341 €**	**303 €**
867 € et plus	30	**455 €**	**409 €**	**364 €**
Extérieurs	100	**1 515 €**	**1 515 €**	**1 515 €**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➢ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame le Maire indique qu'une projection des dépenses en matière d'énergie sur l'année 2023, sera transmise à l'ensemble des élus, avec le compte-rendu du dernier bureau municipal.

- Madame le Maire et François CARRETTE ont reçu la responsable de secteur d'ENEDIS. Les risques de délestage en électricité sont prévus sur des créneaux de 2h maximum en semaine, de 8h à 13h et de 18h à 20h (hors week-end).
  Cependant, la commune se situant en zone de défense, elle ne serait a priori pas concernée pour le moment.

- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 6 janvier 2023 à l'Orangerie avec présentation du film bilan et discours, suivi d'un buffet.

- La soirée des Champions du 6 décembre 2022 à l'Orangerie a été un succès. Beaucoup de personnes étaient présentes. Concernant la ville, le tir a pu être mis à l'honneur, ainsi que le judo (professeure de judo championne de France) ou encore un triathlète.

- Madame le Maire remercie Valérie REDOUTE, adjointe à la vie locale, ainsi que l'ensemble des intervenants pour l'organisation du marché de noël 2022.
  Patricia PETIT remercie également Valérie REDOUTE et l'équipe de la vie locale pour la prise en compte des suggestions émises en début d'année, à savoir la promenade en calèche et l'organisation d'une bourse aux jouets. Concernant la bourse aux jouets, Zahra RAHMOUNE-DALI précise qu'il faudrait prévoir un stand de restauration lors de la prochaine édition, afin que les participants et les visiteurs puissent se restaurer.
  Madame le Maire indique également que le loto du Téléthon a été une réussite (environ 180 personnes présentes).

- Concernant le Facebook de la ville, Eric LE DANTEC souhaite savoir s'il y a un modérateur, suite à la parution d'un contenu inapproprié dans les commentaires, sur un post du marché de noël.
  Denis COME confirme qu'il y a bien un modérateur, et que les contenus indésirables sont supprimés dès lors qu'ils sont constatés, les délais de traitement sont toutefois plus long le week-end.

Madame le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'années à l'ensemble du Conseil Municipal.

➢ DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Madame le Maire donne lecture des décisions n° 2022/401 à 2022/407 et 2023/01 à 2023/18 intervenues depuis le dernier Conseil Municipal :

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2022/401	13/12/2022	Marché pour la fourniture et l'installation d'un filet pare-golf afin de sécuriser le site au sein du golf municipal	Société SPS FILETS
2022/402	13/12/2022	Convention pour la mise en place d'ateliers "bien-être" à destination de l'accueil de loisirs maternel et de la petite enfance	Mme GOKOGLAN Banu
2022/403	13/12/2022	Marché pour des travaux d'engazonnement du golf municipal	Société LOISELEUR
2022/404	13/12/2022	Marché pour des travaux de protection du trou n° 1 du golf municipal	Société LOISELEUR
2022/405	15/12/2022	Demande de subvention - travaux de raccordement en fibre optique des caméras de vidéo protection	Région Ile de France, Département du Val d'Oise et CARPF

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2022/406	22/12/2022	Attribution du marché "exploitation et maintenance des installations de génie climatique du type production P2" Lot 1: Installation de chaffage, ventilation, eau chaude sanitaire et VMC Lot 2: Installation de climatisation et rafraichissement	Pour les lots 1 et 2: Société IDEX ENERGIES
2022/407	23/12/2022	Contrat de location du centre culturel l'Orangerie le 9 février 2023	Agence numéro 21
		2023	
2023/01	04/01/2023	Convention de partenariat - Resto Djeuns du 4 mars 2023	Lions Club Roissy
2023/02	04/01/2023	Attribution du marché "rénovation et isolation du revêtement de façade des courts de tennis"	SIEREC
2023/03	04/01/2023	Passation d'un marché public pour l'élagage	Société "Soin des Arbres en Milieu Urbain"
2023/04	04/01/2023	Marché pour un service de contrôle technique dans le cadre de la rénovation extérieure de la mairie principale	Société Contrôle et Coordinations
2023/05	06/01/2023	Demande de subvention de fonctionnement et d'aides aux projets au titre de l'année 2023 pour les établissements d'enseignements artistiques spécialisés et la médiathèque, année 2023	Conseil Départemental du Val d'Oise
2023/06	09/01/2023	Convention pour une formation "habilitation électrique BS B1 BE essai-manœuvre - recyclage" en faveur de deux groupes d'agents municipaux	CACEF
2023/07	11/01/2023	Demande de subvention - travaux de raccordement en fibre optique des caméras de vidéo protection	Région Ile de France, Département du Val d'Oise et CARPF
2023/08	12/01/2023	Demande de subvention - travaux de rénovation et d'isolation du revêtement de façade des courts de tennis	Région Ile de France, Département du Val d'Oise et CARPF
2023/09	12/01/2023	Contrat d'intervention artistique pour le stage de jazz du 1er au 3 mars 2023 et le concert "Peaks" du 7 mars 2023	Association SEGRAM Production
2023/10	12/01/2023	Contrat de cession pour la représentation du 21 janvier 2023 à l'Orangerie	NAMTECH
2023/11	12/01/2023	Examen de danse Jazz et contemporain du 1er février 2023 - rémunération du jury	2 intervenants
2023/12	12/01/2023	Contrat de location du centre culturel l'Orangerie le 13 mai 2023	Association R'MELODIES
2023/13	12/01/2023	Contrat de location du centre culturel L'orangerie le 8 mars 2023 - Organisation de la cérémonie Label Qualité avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	CARPF

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2023/14	13/01/2023	Marché pour la souscription d'un contrat de CSPS (coordination, sécurité, protection, santé) dans le cadre de la construction de la Maison Médicale	Société COORDOGEC SECURITE
2023/15	17/01/2023	Passation d'un contrat pour le spectacle "A la recherche de Jeannot Lapin" le 23 mai 2023 à la Passerelle pour les enfants de l'EMACF les Petits Koalas	SARL "La Ferme des Tiligolos"
2023/16	19/01/2023	Mission de programmation et de concertation pour le réaménagement de la place du Pays de France	Société ATTITUDES URBAINES
2023/17	19/01/2023	Convention pour une formation "DEJEPES ASEC (animation socio-éducative ou culturelle)" au titre du CPF en faveur d'un agent du service des sports	Blue Up Formation
2023/18	19/01/2023	Convention de partenariat en faveur des personnes réfugiées d'Ukraine	Association SOS Solidarités

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Pâquerette BOSCHER

Madame le Maire

Michèle CALIX

MAIRIE DE ROISSY-EN-FRANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
95 (VAL D'OISE)